

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 DECEMBRE 2013

DELIBERATION N° DEL119-13

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20131223-DEL119-13-DE
Date de télétransmission : 24/12/2013
Date de réception préfecture : 24/12/2013

L'an deux mille treize, le 23 décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 décembre 2013, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

Mmes, J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA,
H. MIOLLAN, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, P. BERTHOLLET, H. EL GARES,
J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, Y. PERRIER,
C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à Joëlle BEAUGEON en date du 19/12/13)
M. Jean-Marie BERINGUIER (Pouvoir à A. LEFORT en date du 19/12/13)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 20/12/13)

Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Marie-Françoise PELLEGRIN, MM. Jérôme DESMOULINS, Ange PERCONTE.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle en
faveur des sinistrés des Philippines.**

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

Le typhon Haiyan a ravagé les Philippines le 8 novembre dernier, où il a laissé plus de
10 000 morts derrière lui, mais aussi des millions de survivants désœuvrés, dont les
habitations et les biens ont disparu sous des vents de plus de 300 km/h et des vagues de
plus de trois mètres.

Alors que le pays compte encore ses morts, les scènes de pillage se multiplient dans les
zones les plus ravagées.

Le défi des associations humanitaires est de venir en aide à ces miraculés philippins en leur
apportant une aide médicale d'urgence, de la nourriture, du matériel leur permettant
d'assainir l'eau pour la rendre potable, des latrines et des abris. Elles se rendent en priorité
dans la zone la plus touchée de l'archipel, autour de la ville de Tacloban, sur l'île de Leyte,
dont l'aéroport a été détruit et qui est donc difficile d'accès.

M. le Maire propose au conseil municipal de s'associer aux actions menées par les associations caritatives pour aider les victimes du typhon et de verser 3 500 € à l'association Action contre la faim soit environ 0,56 € par habitant giérois.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- d'autoriser le versement de cette subvention à Action contre la faim,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de la Ville, au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 23 décembre 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI